

L'ANTITERRORISME TIENT SA NOUVELLE VICTIME

Deux ans après son arrestation, le physicien Adlène Hicheur devrait demeurer en détention provisoire pour des faits de terrorisme qui restent à prouver. Ses proches pointent les lacunes d'un dossier ficelé par l'antiterrorisme français.

Malgré l'absence d'éléments matériels, le physicien [Adlène Hicheur](#) devrait voir son mandat de dépôt prolongé par le juge des libertés, lors d'une audition prévue ce mardi 20 septembre. Le chercheur entamera donc prochainement sa troisième année de prison.

Arrêté le 8 octobre 2009, ce physicien de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, le CERN, est mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Il est accusé d'avoir échangé des messages sur Internet avec un membre supposé d'Al Qaida au Maghreb Islamique. Deux ans après, personne d'autre n'a été mis en examen dans cette affaire. Celui qui est présenté par l'accusation comme son interlocuteur, Mustapha Debchi, a été arrêté début février en Algérie. Aucun élément nouveau n'a été versé au dossier depuis.

Nouveau renouvellement

Ses avocats et ses proches ne se font aucune illusion quant à la décision de demain. Le prolongement de son mandat de dépôt rythme la détention d'Adlène Hicheur tous les quatre mois depuis deux ans. Le débat contradictoire en présence du juge des libertés, du prévenu et de ses défenseurs devrait aboutir, demain, à un renouvellement malgré les alternatives envisagées et un état de santé dégradé.

"Il est affaibli, il marche avec une canne", nous a confié Me Baudouin, l'un de ses avocats. Avant son arrestation, au printemps 2009, il avait été hospitalisé plusieurs

mois en vue d'une intervention chirurgicale, finalement annulée. Pendant sa garde à vue, il n'avait pu porter la ceinture lombaire et avait effectué son transfert à Paris, 500 km assis dans un véhicule, quand les médecins lui recommandaient la position debout ou couché. Et c'est couché au sol dans sa cellule qu'il avait fini sa garde à vue rappelle son frère, Halim.



La prison de Fresnes

Une première expertise médicale conclut le 17 décembre 2009, deux mois après son arrestation, à la compatibilité de son état de santé avec une incarcération. Ce que ses avocats ont contesté, jusque devant la Cour de Cassation. Dans les arrêts [du 15 mars](#) et [du 15 juin 2011](#), les magistrats de la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire rappellent les arguments de la chambre de l'instruction :

“ Sur l'état de santé de M. X (Adlène Hicheur), l'intéressé est suivi régulièrement en détention et y reçoit les soins appropriés à son état (...) il est pris en charge par les médecins intervenants dans les établissements pénitentiaires

L'ANTITERRORISME TIENT SA NOUVELLE VICTIME

et ne produit aucun certificat médical révélant un changement de sa situation.

Le 3 mai 2011, un certificat médical établissait que *“les pathologies chroniques ont un retentissement psychologique accentué par la détention”*.

Vingt demandes refusées

Plus de vingt demandes ont été déposées par ses avocat. Toutes ont été refusées, y compris le placement sous bracelet électronique alors que les conditions étaient réunies. En juin 2010, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) a mené une enquête en vue d'un placement en liberté conditionnelle sous bracelet électronique. Adlène Hicheur pouvait être hébergé par un membre de sa famille en Seine-Saint-Denis, à proximité d'un lieu de soins.

Réalisée en lien avec les forces de police dont le domicile dépend, l'enquête a conclu à la possibilité technique de mettre en place un tel dispositif. Mais la question des horaires de pointage au commissariat n'a pas été traitée. Et c'est ce point qui a justifié le refus du juge des libertés, en juillet 2010, de mettre fin à la détention à la centrale de Fresnes.

La chambre de l'instruction a justifié ses rejets de remise en liberté par des motifs généraux comme le montre [l'arrêt de la Cour de Cassation](#) du 15 juin 2011. Le maintien en détention vise à *“mettre fin à l'infraction et [à] empêcher son renouvellement”*, à *“garantir son maintien à la disposition de la justice”* et prévenir toute fuite à l'étranger *“compte tenu de la double nationalité du mis en examen [et] “du fait qu'il soit coutumier des voyages à l'étranger”*. Son maintien enfin vise à *“empêcher une concertation frauduleuse avec les co-auteurs ou les complices”*.

Crédits photo CC Wikimedia Commons by-sa [Lionel Allorge](#) / FlickrR CC by [Vectorportal](#)

Derniers articles publiés

par [Jean-Paul Jouary](#)

Claude Guéant estime que «toutes les civilisations ne se valent pas». Jean-Paul Jouary lui répond, avec philosophie.

par [Nicolas Patte](#)

i>TELE et OWNI lancent aujourd'hui le «Véritomètre», une application web permettant à tous de vérifier, au quotidien, la parole politique des candidats à la présidentielle. Le citoyen n'est pas condamné à assister, passif, au petit théâtre des batailles politiques. Il peut aussi participer.

par [Andréa Fradin et Guillaume Ledit](#)

Facebook est accusé par le Parti socialiste de favoriser le candidat Sarkozy en le conseillant pour sa campagne. Un coup de pouce dont ne bénéficient pas les autres partis. Et qui s'explique par les bonnes relations que l'Elysée et la firme américaine entretiennent de longue date.

Anne-Sophie Bordry, [communication](#), [Dominique de Villepin](#), [Facebook](#), [fleur pellerin](#), [front de gauche](#), [Jean-Luc Mélenchon](#), [julien codorniou](#), [Nicolas Princen](#), [Nicolas Sarkozy](#), [Partis en ligne](#), [ps](#), [storytelling](#), [twitter](#), [UMP](#)

par [Benoît Le Corre et Ophelia Noor](#)

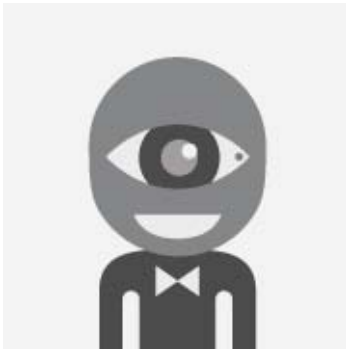
Emmaüs, créée par l'Abbé Pierre pour défendre les mal-logés, ne fait pas que dans l'humanitaire. Propriétaire de 13 000 logements sociaux, sa filiale commerciale, Emmaüs SA Habitat, n'a rien à envier aux bailleurs privés. Hausses brutales des loyers, injonctions d'huissiers... OWNI a enquêté à Montreuil où Emmaüs demande l'expulsion de huit locataires.

L'ANTITERRORISME TIENT SA NOUVELLE VICTIME

par [Lionel Maurel \(Calimaq\)](#)

Le droit des marques et le droit de la propriété ont menacé le dernier Superbowl. L'évènement sportif, sorte de plus gros support publicitaire au monde, est l'enjeu de batailles juridiques de plus en plus féroces. Sa retransmission a provoqué une avalanche de plaintes et de menaces de procès.

L'auteur



Des études en Relations Internationales, une spécialisation en Analyse des Conflits et Construction de la Paix et j'atterris à OWNI en février 2011. Entre temps, j'ai travaillé pour La Voix du Nord et fait des stages à Libération, Le Monde 2, et à l'IFRI de Téhéran notamment.

En savoir +

Tags pour cet article:

, [al qaida](#), [AQMI](#), [CERN](#), [détention provisoire](#), [prison](#), [terrorisme](#)

Dans ce dossier



> [Pierre Alonso](#)

Il y a deux ans, un physicien du CERN d'origine algérienne, devenait le client idéal de l'antiterrorisme à la française et de sa communication. Aujourd'hui, le chercheur dort toujours en prison, sans émuvoir un système qui en a vu d'autres.

> [Pierre Alonso](#)

Deux ans après son arrestation, le physicien Adlène Hicheur devrait demeurer en détention provisoire pour des faits de terrorisme qui restent à prouver. Ses proches pointent les lacunes d'un dossier ficelé par l'antiterrorisme français.

> [Pierre Alonso](#)

L'instruction du dossier antiterroriste du physicien Adlène Hicheur n'a pas été clôturée mardi. Nouvelle pièce au dossier, l'interrogatoire par la police algérienne de son complice présumé n'apporte rien, et révèle de nouvelles anomalies.

> [Pierre Alonso](#)

Le procureur a rendu son réquisitoire dans l'affaire Adlène Hicheur, ce physicien du Cern accusé d'activités terroristes. Son renvoi en correctionnelle paraît des plus probables, malgré un dossier truffé d'incohérences et de faiblesses.

Voir les autres dossiers

Du même auteur:

La Mercenary International Corporation recrute. Créée en 2008 par Emeric Lhuisset, un jeune artiste français, cette vraie-fausse société militaire interroge notre rapport à la sécurité. Une incursion fictionnelle et artistique dans le monde clos du mercenariat.

Le collectif informel Anonymous s'attaque à la fachosphère. En Allemagne, en France ou aux Etats-Unis, les hacktivistes piratent les sites d'extrême-droite, qui répliquent parfois en se réclamant de la même bannière.

Mana Neyestani, caricaturiste iranien, est l'auteur d'*Une métamorphose iranienne*, à paraître le 16 février. Un témoignage rare, qui raconte ses démêlés surréalistes avec la sécurité d'État en Iran, à l'intérieur d'une prison

L'ANTITERRORISME TIENT SA NOUVELLE VICTIME

secrète. Un récit tout en graphisme et second degré. À cause d'un dessin mettant en scène un enfant et un cafard, il a dû quitter son pays. Pour s'installer en France où il vit depuis un an.

La semaine dernière, le chef du mouvement des Taliban au Pakistan aurait été tué par un drone américain qui survolait le pays, selon plusieurs sources sécuritaires. L'événement confirme la place prise par ces avions sans pilote armés, téléguidés à des milliers de kilomètres de distance, pour mener des campagnes d'assassinats à très haute altitude.

Le Conseil d'Etat a tranché. Par une note interne, l'office en charge des réfugiés en France exigeait d'opposer des refus aux «doigts brûlés», les demandeurs dont les empreintes sont illisibles. La note a été suspendue par la plus haute juridiction administrative française, donnant raison aux associations de soutien.

Voir tous les articles

En une



Nicolas Patte

i>TELE et OWNI lancent aujourd'hui le «Véritomètre», une application web permettant à tous de vérifier, au [...]

Voir la une

Owني Éditions

Livres numériques,
Applications...

L'ANTITERRORISME TIENT SA NOUVELLE VICTIME



Breves

Sur Facebook

Sur Twitter

Follow